



Diminution du traitement brut en cld (1/2 traitement)

Par **LOLITA 65**, le **02/06/2012** à **12:23**

Bonjour et Merci à vous de prendre en considération ma question.

Suite à un syndrome post traumatique réactionnel au travail (harcèlement moral et discrimination professionnelle) je suis, depuis le mois d' avril 2009 en congé de longue durée (CLD) après une période en CLM (congé de longue maladie).Je suis donc passée en 1/2 traitement depuis avril 2012 (ce qui est normal car, 3 ans à plein traitement puis 2 ans à 1/2 traitement).

Toutefois, je viens seulement de recevoir mon bulletin de salaire du mois d'avril de mon Ministère et je constate que mon Traitement Brut (que l'on appelle TIB dans la fonction publique Etat)a considérablement baissé, alors que théoriquement celui-ci doit être fixe, même si je suis en CLD (congé de longue durée) et en 1/2 traitement.

Auriez vous l'amabilité de me confirmer qu'un traitement brut ne diminue pas malgré que le fonctionnaire soit en CLD et en 1/2 traitement.

Je vous remercie à l'avance pour votre aide, et je vous adresse, mes salutations distinguées